



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne le samedi 13 février 2021

4 premiers cas de variants détectés en Guyane

La cible vaccinale élargie à toute la population de plus de 50 ans et à tous les professionnels de santé.

Ce samedi 13 février, quatre prélèvements positifs au COVID soumis à criblage ont été repérés comme positifs à l'un des variants recherchés. Ces prélèvements vont être soumis au séquençage pour connaître avec certitude le type de variant en cause (anglais, sud-africain ou brésilien). Les opérations d'isolement strict et de recherche de contacts ont été immédiatement lancées par l'ARS et l'Assurance maladie. Pour limiter le risque épidémique, la cible des personnes prioritaires à la vaccination est élargie à tous les professionnels de santé et toute la population de plus de 50 ans.

Le samedi 13 février, le laboratoire EuroFins a signalé à l'ARS la présence de variants à l'issue d'opérations de criblage sur des prélèvements positifs au COVID réalisés chez quatre personnes de 57 à 62 ans, sans relations directes entre elles, résidant à Rémire-Montjoly, Matoury et Cayenne. Trois prélèvements datent du 4 février et un du 9 février. L'une des trois premières personnes est décédée la semaine dernière. Les trois autres personnes sont prises en charge par les autorités sanitaires dans le cadre des procédures renforcées « variant ».

Sans attendre, les patients ont été contactés, les opérations d'isolement strict, de recherche de l'origine des contaminations, de recherche et d'alerte des contacts ont été lancées par l'ARS et l'Assurance Maladie. Pour le moment, l'origine de ces contaminations n'est pas connue.

Depuis plusieurs semaines, tout test COVID donnant lieu à un résultat positif fait désormais l'objet d'une RT-PCR de criblage afin de déterminer s'il s'agit d'une contamination par un variant d'intérêt, c'est-à-dire l'une des souches particulièrement surveillées dans le monde du fait de leur contagiosité accrue. Le criblage est plus rapide que le séquençage : il compare le prélèvement aux variants recherchés et permet d'agir immédiatement. Un résultat positif au criblage permet de confirmer que les patients ont été porteurs de l'un des variants recherchés. Le séquençage réalisé dans les prochains jours permettra de connaître précisément la nature du variant en cause.

Lors de la contamination par un variant, les procédures sont renforcées. L'isolement est allongé à dix jours pour les personnes porteuses du variant sud-africain (V2) ou brésilien (V3). Pour ces personnes, compte tenu de la nécessité absolue d'éviter tout risque de contagion, la levée de l'isolement est conditionnée à l'obtention d'un test négatif. Si le second test est positif, l'isolement est prolongé de sept jours. L'isolement ne peut pas être levé si le cas confirmé présente de la fièvre au cours des quarante-huit dernières heures. En cas de fort risque de propagation du virus du fait de la situation personnelle de la personne (personnes vivant en famille, notamment avec des proches fragiles), une offre spécifique d'hébergement est proposée.

Le contact tracing est également renforcé. Il est assuré à l'Assurance Maladie exclusivement par des chefs de plateau d'appel. Les porteurs d'un variant sont sensibilisés sur le risque de contagiosité accrue et sur l'importance d'un respect particulièrement strict de l'isolement et des gestes barrières. Les cas contacts des porteurs de variant doivent eux aussi bénéficier d'un test RT-PCR immédiat, afin de démarrer sans délai les opérations de contact tracing s'ils sont à leur tour positifs. En cas de résultat positif, l'échantillon sera séquencé ou criblé à son tour. En cas de résultat négatif, la personne devra néanmoins respecter scrupuleusement l'isolement de sept jours depuis son dernier contact à risque et effectuer une nouvelle RT-PCR à l'issue de cette période.

Le contact warning est une autre nouvelle disposition liée aux variants, il s'agit de traiter les « contacts de contact » qui n'étaient jusqu'à présent pas concernés par les procédures d'alerte. Désormais, les sujets contacts à risque d'un porteur de variant vont être invités à alerter les personnes avec qui ils ont été en contact à risque depuis leur dernière exposition avec le porteur du variant. Pour ces contacts de seconde génération (« contacts de contact »), les consignes seront les suivantes :

- Renforcer l'application des mesures barrières et notamment le port du masque grand public filtration supérieure à 90 % ou du masque chirurgical en présence d'autres personnes
- Télétravailler dès lors que cela est possible ;
- Réduire volontairement ses contacts sociaux durant les 7 jours suivant ;
- Réaliser un test diagnostique sans délai au 1er symptôme.

Le Préfet et la directrice générale de l'ARS appellent à la plus grande vigilance et rappellent l'obligation de test PCR avant tout voyage à destination de la Guyane, puis de septaine à l'arrivée. Le territoire connaît une accalmie depuis quelques semaines mais celle-ci ne doit absolument pas faire baisser la garde, au regard de la situation épidémiologique mondiale.

Enfin, le Préfet et la directrice générale de l'ARS appellent toutes les personnes prioritaires à la vaccination à prendre rendez-vous au plus vite dans le centre de vaccination de leur choix. **La cible des personnes prioritaires est désormais élargie à tous les professionnels de santé sans critère d'âge, ainsi qu'à toute la population de plus de 50 ans.**

Les personnes prioritaires sont donc désormais les suivantes :

- Toutes les personnes de plus de 50 ans
- Tous les professionnels de santé, pompiers, transporteurs sanitaires, aides à domicile quel que soit leur âge

Demeurent également prioritaires :

- Tous les résidents en EHPAD, ULSD, établissements pour personnes handicapées adultes et tous leurs personnels, sans critère d'âge
- Toutes les personnes à haut risque médical :
 - atteintes d'**obésité**, d'**hypertension artérielle** ou de **diabète** (2 de ces trois comorbidités)
 - atteintes de **cancers** et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
 - atteintes de **maladies rénales** chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
 - **transplantées** d'organes solides ;
 - transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
 - atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux **insuffisances d'organes** ;
 - atteintes de certaines **maladies rares** et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
 - atteintes de **trisomie 21**.

Pour prendre rendez-vous :

- **CH de Cayenne** - +594594397333 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- **CH de Kourou** - +594594327255 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- **CH de l'Ouest Guyanais** - +594594347488 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

Les personnes peuvent également se faire connaître auprès du CDPS le plus proche.

La vaccination est gratuite et intégralement prise en charge par l'Assurance maladie, même pour les non assurés sociaux.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

ARS

Amandine DESFONTAINES

amandine.desfontaines@ars.sante.fr